

Séance extraordinaire  
du 2 juillet 1961.

Le deux juillet mil neuf cent soixante et un à quatorze heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>r</sup> Allary Ernest, maire.

Étaient présents - M<sup>rs</sup> Allary, Viollet, Philippéau, Mazière, Bauchot, De Surenain, Demouailles.

Absents - M<sup>rs</sup> Ferret, Fraire, Lhoumieu, Borderoy.

Chemin de Chez Métayer -

M<sup>r</sup> Garand, imprimeur à Augoulême, propriétaire chez Métayer demande le cylindrage du chemin desservant ce lieu dit. Le Conseil Municipal, considérant que ce chemin ne sert que rarement, en principe seulement pour sortir le foin, n'autorise pas, actuellement, de faire cylindrer ce chemin alors que tout d'autres qui sont utilisés continuellement ~~par~~ ont le plus grand besoin de réparations. Il y aurait cependant lieu de le faire élarguer.

Cabine téléphonique.

Le Président donne lecture au Conseil du Jugement du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 23 mai 1961 par lequel la Commune de Combres doit verser au sieur MARTIN une somme de mille nouveaux francs y compris tous intérêts au jour dudit jugement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision et décide de prélever cette somme sur les fonds libres et d'en effectuer le versement immédiat au sieur MARTIN.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits. Ont signé tous les membres présents.

M. Allary  
M. Viollet  
M. Philippéau  
M. Mazière  
M. Bauchot  
M. De Surenain  
M. Demouailles  
M. Borderoy